

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

**Extrait du registre
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420**

N° 2015-51 Bis

Séance du 24 Juillet 2015



L'an deux mil quinze et le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : Mme GOUNIOT Caroline par M. VIGNA Robert, M. ATLANI Alfred par Mme SAIA FERNANDEZ Françoise, M. RICHIER Jacques par M. Fernand BLANCHI.

Absent(s) non représenté(s) : M. BORGOGNO Christophe

Objet de la délibération : Vente Foncière

Le Maire expose au Conseil Municipal que les conjoints RAINERO souhaitent acquérir une partie de la parcelle cadastrée E 861 à Saint-Dalmas pour une superficie de 41 m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la vente foncière d'une partie de la parcelle cadastrée E 861 à Saint-Dalmas pour une superficie de 41 m².

Fixe le prix à 50€ le m²,

Décide que l'ensemble des frais (bornage, enregistrement, etc.) sont à la charge de l'acquéreur,

Autorise le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 04/09/2015

Cet Acte est rendu exécutable après visa de la Préfecture le
et affichage en Mairie



Le Maire,

Fernand BLANCHI
Fernand BLANCHI